

ARRÊTÉ N° 2025_286

MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2024-185 DU 13 MAI 2024 DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L214-5, D214-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

Vu le décret n°2021-1644 modifié du 16 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles ;

Vu son arrêté n°2024-185 du 13 mai 2024 désignant les représentants du Département au comité départemental des services aux familles ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'article 2 de l'arrêté n°2024-185 du 13 mai 2024 désignant les représentants du Département au comité départemental des services aux familles est modifié comme suit :

- Mme Lucie Dufour, directrice de la Maison départementale des personnes handicapées, titulaire, en remplacement de M. Vincent Mirou ;

- Mme Chloé Bridier, directrice adjointe de la Maison départementale des personnes handicapées, suppléante, en remplacement de M. Laurent Sanders.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou

publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département.

le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le